

CIAS de Terre d'Emeraude Communauté
4, chemin du Quart 39270 ORGELET

DELIBERATION 2020-9
SEANCE DU 30 JUIN 2020

Nombre de membres :
En exercice : **33**
Présents : 21

Date de convocation : 17/06/2020
Date d'affichage : 10/07/2020

Pouvoirs : 1

Votants :	22	Pour :	22	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, le **trente juin**, à quatorze heure trente, le Conseil d'Administration du CIAS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la Tour du Meix, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis DELORME**.

Délégués présents :

BLASER Michel ; BRANCHY Isabelle ; BROCHOIRE Myrtille ; CAPELLI Célestin (Elu et membre association) ; CHASTEL ADAM Françoise ; CLOSCAVET Marie-Claire ; DEJONGHE Marie France ; DELORME Jean-Louis ; ETCHEGARAY Josiane ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence ; GUILLEMIN Olga ; JANIER DUBRY Claude ; MOREL Denis ; PUGET Ginette ; ROTA Josiane ; ROZ Claude ; RUDE Bernard ; SARRAND Jean-Louis ; VELON Nicole ;

Excusés :

BOUILLER Gilbert ; CARMANTRAND Véronique ; COTTIN Geneviève ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; RENAUD Marie-Louise ;

Excusés ayant donné pouvoir :

BROCARD Jean-Pierre à Françoise GRAS ;

Absents :

FAUVEY Michel ; GIRARDET Alain ; LIECHTI Daniel ; MAILLARD Jean-Claude ; MARCHAND Yves ; MOREL Alain ;

Secrétaire de séance : Mme Josiane ROTA

Objet : Approbation du Compte Administratif 2019 et Affectation cumulée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du Budget Annexe Foyer Logement historique Région d'Orgelet

Après avoir examiné les comptes administratifs, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que les comptes administratifs font apparaître :

Budget :

- FOYER LOGEMENT Orgelet :
 - o Un excédent de fonctionnement = 47.60 €
 - o Un déficit de fonctionnement = 0.00 €

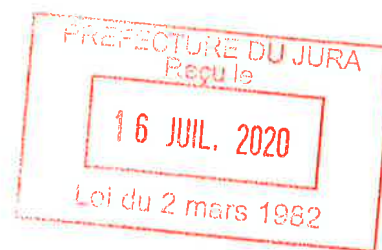
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS, après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RÉSUTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE

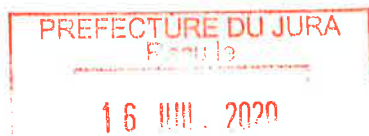
Budgets principaux :

Résultat de fonctionnement



A. Résultat de l'exercice	
FOYER LOGEMENT Orgelet précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	47.60 €
B. Résultats antérieurs reportés	
FOYER LOGEMENT Orgelet précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	- 30 122.12 €
C. Résultats à affecter	
FOYER LOGEMENT Orgelet	47.60 €
D. Solde d'exécution d'investissement	
FOYER LOGEMENT Orgelet - D001 (Besoin de financement)	0.00 €
Besoins de financement	0.00 €
FOYER LOGEMENT Orgelet - R001 (Excédent de financement)	38 656.41 €
Excédents de financement	38 656.41 €
E. Solde des restes à réaliser d'investissement	
FOYER LOGEMENT Orgelet – Excédent de financement (1)	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoins de financement F. = D. + E.	
FOYER LOGEMENT Orgelet – Besoin de financement F = D + E	0.00 €
Besoins de financement	0.00 €
Excédent de financement	38 656.41 €
Solde	38 656.41 €
Affectation = C. + G.+H.	
	0.00 €
1) Affectation en réserves R1068 en investissement	0.00 €
G.= au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R002 (2)	47.60 €
Déficit reporté D002	0.00 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
 Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
 Pour extrait conforme,
 Le Président



- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ ; subvention : _____ ; ou autofinancement : _____
- (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section
- (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte dans l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats
- (4) En ce cas il n'y a pas d'affectation